Informations de base

2022/2140(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Des transports européens qui fonctionnent pour les femmes **Subject** 3.20 Politique des transports en général 4.10.04 Egalité des genres	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	ŁUKACIJEWSKA Elżbieta Katarzyna (EPP)	05/08/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive TAX Vera (S&D) MELCHIOR Karen (Renew) KUHNKE Alice (Greens/EFA) FEST Nicolaus (ID)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme (Commission associée)	NAGTEGAAL Caroline (Renew)	30/08/2022

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Justice et consommateurs	DALLI Helena

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/01/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		

27/06/2023	Vote en commission		
18/07/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0239/2023	Résumé
02/10/2023	Débat en plénière		
03/10/2023	Décision du Parlement	T9-0339/2023	Résumé
03/10/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2140(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 57_o
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/9/09651

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE745.203	03/03/2023	
Avis de la commission	TRAN	PE737.510	28/03/2023	
Amendements déposés en commission		PE745.514	29/03/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0239/2023	18/07/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0339/2023	03/10/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2023)600	17/01/2024	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
METZ Tilly	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	27/01/2023	CID Fraen an Gender

METZ Tilly	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	24/01/2023	European Transport Workers' Federation
METZ Tilly	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	TRAN	23/01/2023	European Transport Safety Council

Des transports européens qui fonctionnent pour les femmes

2022/2140(INI) - 18/07/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté le rapport d'initiative d'Elżbieta Katarzyna ŁUKACIJEWSKA (PL, PPE) sur les transports européens au service des femmes.

Les besoins et les exigences en matière de transport diffèrent d'un sexe à l'autre, souvent en raison de stéréotypes et d'inégalités persistants entre les sexes, et ils utilisent les transports publics et les voitures de manière distincte. Les femmes sont plus susceptibles d'avoir des schémas de déplacement plus complexes, choisissant plus souvent les transports publics et faisant plusieurs arrêts en cours de route, et sont plus susceptibles de se déplacer aux heures creuses, en particulier en raison de leurs responsabilités familiales. Les hommes optent plus souvent pour le transport en voiture et sont plus susceptibles d'avoir un itinéraire quotidien direct que les femmes, 31% des femmes utilisant les transports publics contre 24% des hommes.

Les recherches menées dans les États membres ont montré que la **violence à caractère sexiste** dans les espaces publics et les transports collectifs est un problème très important et que les mesures de sécurité et l'aide aux victimes restent insuffisantes. Selon l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), jusqu'à 55% des femmes de l'Union européenne ont été victimes de harcèlement sexuel dans les transports publics. Cela peut avoir un impact négatif sur les choix de transport, l'emploi, l'éducation et les opportunités sociales et professionnelles pour les femmes dans toute leur diversité.

Le pourcentage moyen de **femmes travaillant dans le secteur des transports** dans l'UE est d'environ 22%, ces valeurs variant considérablement entre les sous-secteurs des transports (terrestres, aériens, maritimes) et les États membres. Étant donné que les femmes sont davantage confrontées au harcèlement et à la violence sexuelle dans le secteur des transports que les hommes, il est probable que cela soit l'une des raisons de la faible représentation des femmes dans ce secteur.

Les députés ont réaffirmé l'engagement de l'UE à **réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes dans les transports**, tout en notant les progrès réalisés jusqu'à présent. Ils ont souligné que des mesures concrètes sont nécessaires pour améliorer la sécurité, la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des services de transport, ainsi que les possibilités d'emploi et les conditions de travail dans le secteur pour les femmes dans toute leur diversité.

Comprendre la mobilité des femmes et l'équité dans les transports

Le rapport appelle à l'adoption d'une **législation pertinente et d'une perspective de genre dans les transports** afin d'intégrer pleinement les points de vue des femmes, qui assument encore actuellement davantage de tâches de soins dans la société, de manière à accroître la durabilité et l'efficacité et à mieux répondre aux besoins de la société, y compris ceux des femmes handicapées et des groupes marginalisés.

Services de mobilité inclusifs et infrastructures adéquates

Les députés ont invité les États membres et les autorités régionales et locales à veiller à ce que les infrastructures de transport, en particulier lorsqu'elles sont modernisées, tiennent pleinement compte de la continuité, de l'accessibilité et de la sécurité des infrastructures piétonnes et cyclistes durables et d'autres connexions durables, et à rechercher des synergies avec ces connexions afin de promouvoir les modes de transport actifs.

Le rapport souligne qu'une **meilleure conception des infrastructures**, telles que des gares routières accessibles à pied, une plus grande fréquence des bus en dehors des heures de pointe, une plus grande disponibilité des services pour les femmes vivant dans les zones rurales et des infrastructures adaptées aux poussettes, peut accroître la convivialité pour les femmes et les encourager à utiliser les transports publics et des modes de transport plus durables.

Les députés ont demandé que les **nouveaux avions** soient équipés de toilettes suffisamment spacieuses pour permettre à un passager handicapé ou à un adulte aidant un enfant de s'approcher, d'entrer et de manœuvrer facilement dans les toilettes de l'avion et de pouvoir changer son bébé ou l'aider pendant qu'il utilise l'installation, car cela renforcera davantage l'égalité entre les hommes et les femmes.

Garantir la sécurité des femmes dans les transports

Les députés ont appelé à mettre davantage l'accent sur la sûreté et la sécurité dans les transports publics et la planification de la mobilité urbaine, par des moyens tels qu'un **éclairage adéquat et durable des rues** et des arrêts de transport public bien éclairés, afin d'éviter les situations où les femmes doivent traverser des endroits sombres et inquiétants lorsqu'elles font la navette entre leur domicile et leur lieu de travail. Ils ont également demandé que les **applications de transport à la demande** incluent une boîte à outils de sécurité qui permettrait de centraliser toutes les informations et fonctionnalités à l'intention des passagers et des chauffeurs dans un seul et même endroit sur l'application. Ils ont également souligné la nécessité d' inclure des signaux d'alarme, des contacts de confiance, un historique anonymisé des adresses, ainsi qu'une fonctionnalité intégrée à l'application permettant de lancer des alertes relatives à la piste cyclable et aux piétons.

Les députés ont noté qu'il pourrait être utile de permettre aux conducteurs de bus de s'arrêter pour laisser les passagers descendre entre les arrêts de bus au sein d'un itinéraire déjà déterminé afin de permettre aux femmes et aux filles d'arriver plus près de leur destination la nuit.

Les femmes et l'emploi dans le secteur des transports

Les travailleuses du secteur des transports à tous les niveaux peuvent être confrontées à des obstacles, tels que les préjugés et les stéréotypes sexistes, la discrimination intersectionnelle et le manque d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, qui affectent de manière disproportionnée les femmes ayant des responsabilités, une rémunération inférieure à celle des hommes pour un travail égal ou de valeur égale, ainsi que le manque d'installations ou des installations mal adaptées, qui favorisent le harcèlement et la violence.

La Commission est invitée à redoubler d'efforts pour inclure des dispositions relatives au genre dans toutes les législations pertinentes, conformément à la stratégie pour une mobilité durable et intelligente et à la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, afin de lutter contre les discriminations et les inégalités fondées sur le genre et de garantir un environnement de travail équitable, sûr et sécurisé pour les femmes dans tous les modes de transport, ainsi que la mise en œuvre de toutes les mesures préventives et dissuasives nécessaires (par exemple, des aires de stationnement sûres et sécurisées).

Des mesures devraient être prises pour :

- **lutter contre la discrimination** et assurer la mise en œuvre des politiques et de la législation existante pour combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et améliorer les conditions de travail pour tous dans le secteur des transports;

- **lutter contre la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe**, qui repose et est renforcée par le mythe selon lequel les femmes sont incapables ou physiquement inadaptées à l'exécution de certains devoirs, tâches ou rôles.

Sensibiliser et encourager les changements de comportement

Constatant que les femmes sont traditionnellement sous-représentées dans l'enseignement technique et dans des domaines tels que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, qui sont essentiels au développement du secteur de la mobilité et des transports, les États membres sont invités à:

- promouvoir des **campagnes publicitaires ciblées** encourageant les femmes à postuler pour un emploi dans le secteur des transports;

- promouvoir une gouvernance d'entreprise et des politiques de ressources humaines tenant compte de la dimension de genre, telles que des politiques d'égalité salariale, des structures de garde d'enfants sur place, des horaires de travail flexibles et la possibilité de travailler à temps partiel.

Des transports européens qui fonctionnent pour les femmes

2022/2140(INI) - 03/10/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 551 voix pour, 26 contre et 29 abstentions, une résolution sur des transports européens qui fonctionnent pour les femmes.

Le Parlement a réaffirmé l'engagement de l'Union à **parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les transports**, soulignant que des mesures concrètes sont nécessaires pour améliorer la sécurité, la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des services de transport ainsi que les possibilités d'emploi et les conditions de travail dans le secteur pour les femmes dans toute leur diversité.

Soulignant l'importance de l'intégration de la dimension de genre dans les transports pour l'accomplissement des transitions écologique et numérique, les députés ont demandé à la Commission, aux États membres et aux autorités locales de procéder à une **intégration de la dimension de genre dans la planification des transports et de la mobilité urbaine** ainsi que de consulter et d'associer les femmes et les filles dans toute leur diversité, aux processus décisionnels afin que les transports et l'urbanisme répondent efficacement aux besoins des femmes.

La résolution a déploré le **manque de données normalisées, ventilées par sexe et par genre**, et d'analyses par genre recueillies conformément au règlement général sur la protection des données pour tous les modes de transport. La Commission est dès lors invitée à évaluer s'il y a lieu d'inclure le partage des données sur les genres entre les acteurs des transports dans l'espace européen commun des données afin de combler les lacunes en matière de données dans les transports et d'éclairer l'élaboration des politiques. Les causes de la **sous-représentation des femmes** dans le secteur des transports devraient également être déterminées. Le taux d'emploi des femmes dans le secteur des transports est d'environ 22% à l'échelle de l' Union.

Comprendre la mobilité des femmes et l'équité dans les transports

Soulignant la diversité des attentes, des habitudes de déplacement, des besoins et des vécus des femmes en tant qu'usagères des transports, le Parlement a demandé qu'une **législation pertinente** et une perspective de genre soient mises en place dans les transports afin d'intégrer pleinement le point de vue des femmes, qui, à l'heure actuelle, assument encore davantage de responsabilités familiales dans la société, afin d'accroître la durabilité et l'efficacité et à mieux répondre aux besoins de la société, y compris ceux des femmes handicapées et des groupes marginalisés. Il conviendrait d' aménager les zones urbaines et rurales de manière à tenir compte des habitudes de transport de tous les sexes.

Services de mobilité inclusifs et infrastructures adéquates

Le Parlement appelle de ses vœux des mesures pour s'assurer de **la disponibilité et de l'abordabilité de modes de transport durables**, y compris les vélos, afin de répondre aux besoins des femmes, et permettre des déplacements multimodaux confortables, sûrs et sans stress. L'intégration de **l' accessibilité** dans la législation doit être dûment prise en compte étant donné que les femmes handicapées sont confrontées à des obstacles spécifiques et à des discriminations lorsqu'elles sont travailleuses ou usagères des transports.

Il est demandé aux **entreprises de transport collectif** d'envisager une conception sensible à la dimension de genre, étant donné qu'il est par exemple difficile actuellement pour nombre de femmes d'atteindre les poignées de bus, ou encore qu'il peut s'avérer très difficile d'entrer et de sortir rapidement d'une rame de métro avec un enfant en bas âge ou une poussette.

La résolution a souligné qu'une **meilleure conception des infrastructures**, telles que des gares routières accessibles à pied, une plus grande fréquence des bus en dehors des heures de pointe, une plus grande disponibilité des services pour les femmes vivant dans les zones rurales et des infrastructures adaptées aux poussettes, peut accroître la convivialité pour les femmes et les encourager à utiliser les transports publics et des modes de transport plus durables.

Les députés ont demandé que les **nouveaux avions** soient équipés de toilettes suffisamment spacieuses pour permettre à un passager handicapé ou à un adulte aidant un enfant de s'approcher, d'entrer et de manœuvrer facilement dans les toilettes de l'avion et de pouvoir changer son bébé ou l'aider pendant qu'il utilise l'installation, car cela renforcera davantage l'égalité entre les hommes et les femmes.

Garantir la sécurité des femmes dans les transports

Les députés ont appelé à mettre davantage l'accent sur la sûreté et la sécurité dans les transports publics et la planification de la mobilité urbaine, par des moyens tels qu'un **éclairage adéquat et durable des rues** et des arrêts de transport public bien éclairés, afin d'éviter les situations où les femmes doivent traverser des endroits sombres et inquiétants lorsqu'elles font la navette entre leur domicile et leur lieu de travail. Ils ont également demandé que les **applications de transport à la demande** incluent une boîte à outils de sécurité qui permettrait de centraliser toutes les informations et fonctionnalités à l'intention des passagers et des chauffeurs dans un seul et même endroit sur l'application. Ils ont également souligné la nécessité d' inclure des signaux d'alarme, des contacts de confiance, un historique anonymisé des adresses, ainsi qu'une fonctionnalité intégrée à l'application permettant de lancer des alertes relatives à la piste cyclable et aux piétons.

Les députés ont noté qu'il pourrait être utile de permettre aux conducteurs de bus de s'arrêter pour laisser les passagers descendre entre les arrêts de bus au sein d'un itinéraire déjà déterminé afin de permettre aux femmes et aux filles d'arriver plus près de leur destination la nuit.

Les femmes et l'emploi dans le secteur des transports

Les travailleuses du secteur des transports à tous les niveaux peuvent être confrontées à des obstacles, tels que les préjugés et les stéréotypes sexistes, la discrimination intersectionnelle et le manque d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, qui affectent de manière disproportionnée les femmes ayant des responsabilités, une rémunération inférieure à celle des hommes pour un travail égal ou de valeur égale, ainsi que le manque d'installations ou des installations mal adaptées, qui favorisent le harcèlement et la violence. La Commission est invitée à redoubler d'efforts pour **inclure des dispositions relatives au genre** dans toutes les législations pertinentes.

Les députés ont insisté sur la nécessité :

- d'éliminer toute forme de discrimination, de harcèlement, d'intimidation ou de violence sur le lieu de travail;

- de **lutter contre la discrimination** et de veiller à la mise en œuvre des politiques et de la législation existante afin de combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et d'améliorer les conditions de travail pour tous dans le secteur des transports;

- d'opter pour un langage sensible à la dimension de genre dans toutes les communications des entreprises de transport collectifs;

- de **lutter contre la ségrégation professionnelle** fondée sur le genre, que sous-tend et renforce le mythe selon lequel les femmes ne sont pas en mesure ou sont physiquement incapables d'endosser certaines responsabilités, d'effectuer certaines tâches ou d'occuper certains postes.

Sensibiliser et encourager les changements de comportement

Constatant que les femmes sont traditionnellement sous-représentées dans l'enseignement technique et dans des domaines tels que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, qui sont essentiels au développement du secteur de la mobilité et des transports, les États membres sont invités à:

- promouvoir des **campagnes publicitaires ciblées** encourageant les femmes à postuler pour un emploi dans le secteur des transports;

- promouvoir une gouvernance d'entreprise et des politiques de ressources humaines tenant compte de la dimension de genre, telles que des politiques d'égalité salariale, des structures de garde d'enfants sur place, des horaires de travail flexibles et la possibilité de travailler à temps partiel.